

**Seizième Conférence des Etats Parties à la  
Convention Cadre des Nations Unies sur les  
Changements Climatiques**

\*\*\*\*\*

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

**ALLOCUTION  
DE MONSIEUR DJIBO LEYTI KA  
MINISTRE D'ETAT  
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA  
PROTECTION DE LA NATURE**

**Cancun, 8 Décembre 2010**

**Mesdames, Messieurs,**

**Vous me permettez tout d'abord d'adresser mes sincères et chaleureuses félicitations à l'ensemble du peuple mexicain pour l'excellente organisation de cette conférence.**

**Mesdames, Messieurs**

**L'année dernière à pareille occasion, à Copenhague, le Chef de l'Etat du Sénégal, son Excellence Maitre Abdoulaye WADE, appelait l'attention de la communauté internationale sur l'extrême vulnérabilité du continent africain face au changement climatique et l'urgence d'agir pour préserver les peuples de ce continent contre les effets adverses du changement climatique dont ils ne sont pas responsables, mais en paient le plus lourd tribut.**

**Il n'est plus besoin de rappeler que les efforts de développement entrepris par les pays africains, y compris le Sénégal, sont aujourd'hui largement compromis par le changement climatique, comme en attestent, du reste, les multiples catastrophes liés au climat dont la presse internationale se fait l'écho quotidiennement.**

**Devant ces phénomènes climatiques extrêmes, le Sénégal, à l'instar des autres pays africains, est obligé de consacrer une part importante de ses ressources à la lutte contre l'érosion côtière, l'avancée du désert, la raréfaction des ressources en eau, la prévention des inondations, y compris les forêts, pour ne citer que ceux-là.**

**Au moment où la lutte contre la pauvreté et le développement durable constituent nos priorités nationales, le changement climatique nous dicte sa loi et réoriente nos ressources vers des interventions d'urgence qui perturbent la planification de notre développement.**

C'est pourquoi, dans ces négociations, l'Afrique ne demande que le respect des dispositions de la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et son protocole de Kyoto. Ces instruments juridiques que la communauté internationale a établis pour orienter la gouvernance mondiale de la protection du climat, doivent être sauvegardés et pérennisés, pour orienter l'action.

Cependant, l'évolution actuelle des négociations laisse transparaître une volonté de passer outre ces instruments juridiques et d'amener le débat sur un terrain qui ne fait que retarder l'adoption d'un accord juridiquement contraignant, conformément au mandat que la communauté internationale s'est donnée, à travers le Plan d'action de Bali adopté en 2007.

Ce plan d'action qui cherche à traiter de manière équilibrée les questions liées à l'adaptation, à l'atténuation, au transfert de technologie, au renforcement des capacités et au financement, doit rester le cadre d'orientation des négociations.

Nos pays ont refusé l'attentisme dans la lutte contre le changement climatique. En effet, comme pour montrer le mouvement en marchant, le Sénégal s'est engagé avec ses pays frères africains menacés par l'avancée du désert, à mettre en place la Grande Muraille Verte.

Cette initiative que nous avons démarrée avec nos propres moyens donne aujourd'hui des résultats qui laissent présager l'émergence d'un nouveau poumon vert pour la planète.

Ces résultats encourageant nous laissent croire qu'un mécanisme axé sur les activités forestières, tel que le REDD+, peut appuyer financièrement les pays africains de

la Grande Muraille Verte, à travers son Agence Panafricaine et à chaque pays pris individuellement.

Je voudrais également rappeler l'initiative sur les écovillages que le Sénégal est en train d'expérimenter pour promouvoir un développement rural sobre en carbone.

Le Sénégal reste disposé à partager ces expériences volontaires avec tous les partenaires qui le souhaiteront.

Les Collectivités locales représentent des niveaux de gouvernance et d'impulsion du développement local à l'échelle de chacun de nos Etats. Même si nous convenons tous que les négociations sont l'œuvre des Parties, nous devons adopter une approche inclusive et accorder une attention toute particulière à ces entités territoriales dont l'apport est décisif dans la lutte contre le changement climatique. Le Sénégal a déjà fait une soumission dans ce sens au secrétariat de la convention. J'espère qu'elle servira de base de réflexion sur cette question.

Je terminerai mon propos pour réitérer, devant la communauté internationale, l'engagement du Sénégal à participer activement aux recherches de solutions sur le réchauffement de la planète et à poursuivre ses actions volontaires, comme celles que j'ai tantôt rappelées.

Je vous remercie de votre attention.